



En cas de démarchage, LE CLIENT peut bénéficier de son droit de rétractation dans un délai de 14 jours, en application des articles L- 121-21 et suivants du Code de la consommation.

La renonciation devra être effectuée en retournant ce coupon, ou celui joint au contrat de publicité, par lettre recommandée avec accusé de réception à LA BOUTIQUE DU PARTICULIER en charge du dossier.

Cet article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L121-27.

Si le 14ème jour du délai tombe un jour férié, la fin du délai est reportée au premier jour ouvrable suivant. En revanche les jours fériés compris dans la période des 14 jours sont décomptés normalement.

Aucun paiement ni aucune indemnité ne seront demandés AU CLIENT si la résiliation est effectuée en application de la législation en vigueur.

COUPON DE RETRACTATION

Je soussigné.....
demeurant.....

Déclare par la présente, renoncer au contrat de publicité signé avec La BOUTIQUE DU PARTICULIER,
le....., et concernant le bien sis à

le..... à.....
signature

COUPON A ENVOYER A L'ADRESSE DE A BOUTIQUE DU PARTICULIER

La Boutique du Particulier : 16 Bd Division Leclerc 50700 VALOGNES